



Compte rendu du CHSCT en audio-conférence du 7 mai 2020

Nous sommes intervenus au préalable sur l'ordonnance supprimant des congés/RTT aux fonctionnaires :

Nous avons rappelé que les fonctionnaires participent au redressement économique depuis très longtemps en subissant le gel du point d'indice depuis 10 ans, la baisse des promotions, les fermetures de services, les suppressions d'emplois....Profiter de cette pandémie pour ENCORE supprimer des droits, c'est scandaleux !

Depuis de nombreuses années, les agents tiennent à bout de bras la DGFIP et essaient d'assurer un véritable service public malgré toutes les attaques qu'ils subissent (fonctionnaires nantis, privilégiés, fainéants....).

Aucun agent n'a choisi sa position administrative durant le confinement (présentiel, télétravail ou Asa) et ce n'est pas leur faute s'il n'y a pas assez d'ordinateurs portables pour effectuer du télétravail.

Si cette ordonnance est appliquée, l'ambiance dans les services va être fortement détériorée notamment entre collègues mais aussi avec les chefs de service qui vont avoir un rôle très difficile avec la distribution des « mauvais » points !

Osez-vous demander aux agents de faire encore des efforts après cela ?

Enfin dès le 29 avril, nous avons alerté le DDFiP sur le fait que le département de l'Ardèche apparaissait en rouge sur certaines cartes diffusées sur internet, pour que cette situation spécifique soit prise en compte dans leur plan de reprise de l'activité, car peu de lits de réanimations sont disponibles en 07 ; donc la prévention primaire, de la seule responsabilité du DDFiP doit être mise en œuvre avant toute reprise !!

Ordre du jour

DDFiP :

Ordonnance congés/RTT : ce n'est pas la priorité du moment. Des éclaircissements ont été demandés à la DG.

Situation sanitaire : les dernières tendances selon la préfecture placeraient l'Ardèche en vert (à confirmer jeudi 7 mai au soir par la Direction Générale de la Santé).

Plan de reprise d'activité

Ce n'est pas une reprise puisque la DGFIP continuait à remplir des missions depuis le 16 mars.

2 objectifs :

- assurer la sécurité, la santé des agents
- les missions essentielles doivent reprendre « **progressivement** » (priorités 1 et 2)

La DDFiP est en attente d'informations de la DG pour la reprise du contrôle fiscal et du recouvrement forcé.

Comme l'écrit le DG dans son message du 07/05/2020, « **la priorité absolue est la prévention et la sécurité des agents** »

Le 11 mai est le début d'une reprise **PROGRESSIVE** d'activité, cela veut dire que **les agents ne reprennent pas tous le travail lundi 11** et que les chefs de service doivent au préalable déterminer le nombre d'agents qui peuvent être en présentiel en fonction des locaux et établir un plan de présence hebdomadaire (2 agents en quinconce par marguerite de 4, un par marguerite de 3, distanciation de 2 m en face à face, sens de circulation des agents, etc...).

Ils doivent établir un planning prévisionnel hebdomadaire pour déterminer les agents en présentiel.

Chaque agent a dû être contacté par son chef de service pour discuter de la future reprise ou pas....

Le service du BIL (Budget immobilier et logistique) passera sur les résidences pour vérifier que les consignes sont bien appliquées et ce qui peut être fait en matière de circulation des agents et du public...

Le télétravail doit être privilégié pour limiter le présentiel (102 télétravailleurs actuellement, une cible de 130 est envisagée).

Le DDFiP n'a pas envoyé de message aux chefs de service pour leur dire de faire reprendre les télétravailleurs. Il ne veut pas une reprise en présentiel précipitée.

Dans un couple, si un agent est en télétravail, l'autre est en ASA garde d'enfant et n'a pas a retourné au travail en présentiel.

Des agents demandent à effectuer quelques jours en présentiel. Cela est possible à condition que les règles de distanciation et d'hygiène soient respectées.

L'ISST a indiqué qu'il préférerait limiter le présentiel plutôt que l'installation de plexiglas entre 2 bureaux en marguerite.

Pour notre part, nous sommes favorables à l'installation de plexiglas complémentaires dans les marguerites.

Il y a possibilité de demandeur des visières en plexiglas (faire remonter votre demande aux chefs de service).

Les personnes dites « vulnérables »(65) doivent être prioritaires dans l'octroi de PC pour le télétravail à condition que leurs missions soient prioritaires.

Avis médical obligatoire du médecin de prévention pour la reprise en présentiel des agents dits « vulnérables ».

Des PC portables peuvent être redistribués à ces agents.

Les agents qui vivent avec des personnes fragiles doivent continuer à rester chez eux (télétravail ou Asa)... Ils doivent fournir au médecin de prévention une attestation du médecin généraliste précisant que l'agent vit avec une personne fragile (en indiquant la pathologie).

ASA en garde d'enfants maintenu : du 11/05 au 01/06 (absence de moyen de garde, école fermée, accueil partiel...)... après le 2 juin (congrés obligatoires si l'école ou les crèches ont repris ou ASA sur justificatif de fermeture ou de non-possibilité de l'accueil des enfants) cf message du DG du 07/05 et déclaration O.Dussopt du 29/04.

Si l'Ardèche était placée en « rouge » c'est-à-dire que les services de réanimation seraient sur-sollicités et le nombre de lits disponibles en réanimation faible, cela n'impliquerait que la fermeture des parcs et des écoles et n'aurait pas d'incidence sur le plan de reprise !!!

Climatisation, VMC, ventilateurs : le résultat d'une étude sur les risques de propagation du virus lorsqu'ils sont en fonctionnement, va bientôt être connu.

Rappel :

Entrée du personnel : il doit y avoir du gel hydroalcoolique et des masques (pour l'accueil TRES EXCEPTIONNEL sur rendez-vous pour les contribuables).

Coin repas : mise à disposition de produit désinfectant et d'essuie-mains à usage unique
Distanciation d'au moins 1 m entre chaque personne, nettoyage avant et après utilisation de la table.....

Restaurant administratif Privas : pas d'ouverture dans l'immédiat. Un PRA a été envoyé par l'association. En attente d'un document du secrétariat général. La réouverture devrait se faire avec des paniers repas froid...quand ?

Matériel partagé (photocopieurs....) : mise à disposition de produit désinfectant et d'essuie-mains à usage unique pour le nettoyer avant et après utilisation

Accueil : l'accueil à distance est privilégié ce qui implique que l'**accueil physique ne sera que TRES EXCEPTIONNEL** en s'assurant qu'un contre appel ne peut pas résoudre le problème.

L'accueil par l'entrée du public restera fermé. Si un contribuable doit être reçu, il peut l'être par la porte d'accès des personnels : du gel et des masques doivent être à disposition pour cet accueil et les mesures de protection sont à respecter.

Il ne sera pas possible de recevoir du public dans des boxes étroits et sans aération.

Des Msap et des Efs vont rouvrir (VDV, BSA...) : pas de participation physique des agents de la DGFIP ; les référents téléphoniques seront réactivés.

Covid 19 : si un agent a des symptômes, il doit rester chez lui et prévenir son chef de service et les RH..

Une enquête devra être menée par le médecin de prévention pour déterminer les personnes qui ont pu être en contact et leur mise en quarantaine éventuelle...

Le pointage reprend lundi avec le temps prévu dans le module choisi.

Le vendredi de l'Ascension reste un pont naturel.

Solidaires Finances : Le DDFiP a un discours mesuré mais certains chefs de service vont bien au delà de ce qui est demandé....

Nous avons demandé (en vain) un décalage de la reprise au 18 mai (voir plus tard) afin que toutes les mesures de protection soient bien prises et que chaque agent dispose d'un masque. D'après le DDFiP, des masques sont actuellement en stock et tout agent qui souhaiterait en bénéficier peut en faire la demande à son chef de service.

Pour toutes difficultés ou situation qui ne respecte pas les principes de sécurité, vous pouvez contacter Frédéric Vidalenche au : 06 81 68 60 85 ou frederic.vidalenche@wanadoo.fr